

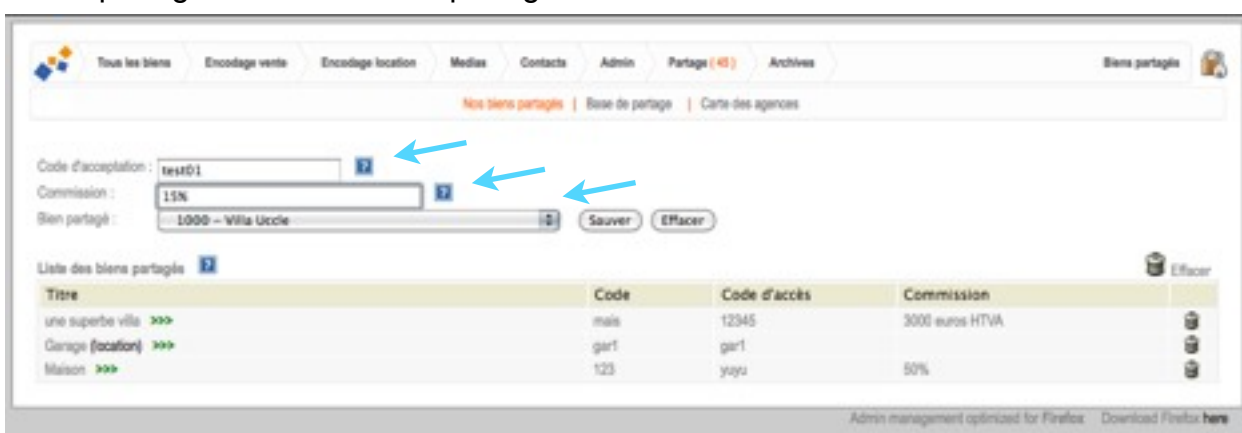
COMMENT DUPLIQUER UN BIEN?

1. cliquer sur «Partage», ensuite sur «Nos biens partagés»

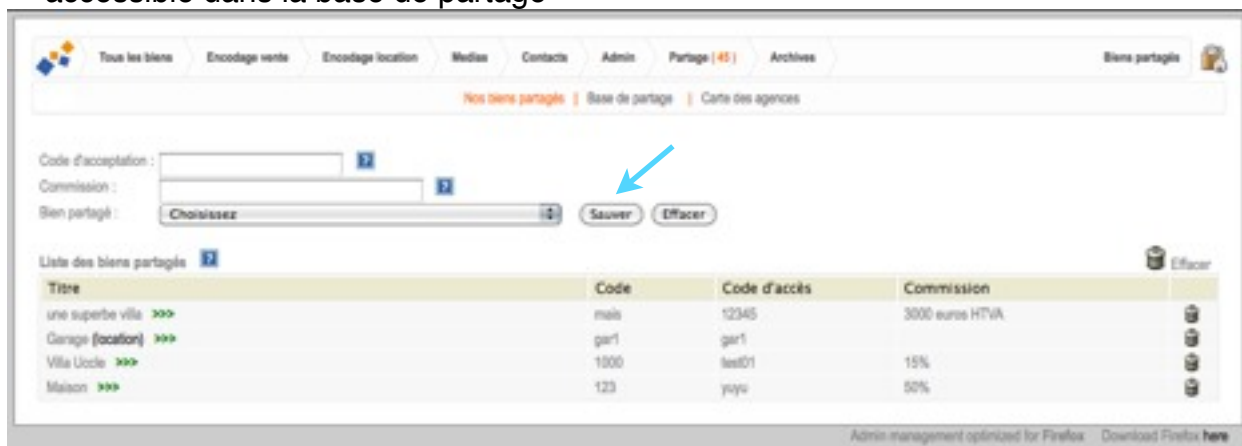


2. remplir les champs:

- code d'acceptation: il s'agit d'un code limitant l'accès au bien
- commission: pourcentage convenu entre agences pour la vente du bien
- bien partagé: choix du bien à partager



3. cliquer sur sauver et le bien apparait dans la liste des biens partagés et devient accessible dans la base de partage



4. une fois le bien partagé, cliquer sur l'icône «dupliquer» (uniquement accessible pour l'agence qui partage le bien)

